



Lettre d'information N°63 - 7 mai 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A travers une analyse article par article du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, nous proposons un décryptage rapide des mesures clés et des leviers activés par le gouvernement.

Bonne lecture.



A la une

Soutien financier sur le GNR : Le décret n° 2026-334 du 30 avril 2026 officialise l'aide financière exceptionnelle destinée à compenser une partie du coût du gazole non routier (GNR) utilisé pour les travaux agricoles et forestiers. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des dispositifs d'urgence déployés par le Gouvernement pour soutenir les exploitations face à la flambée des prix de l'énergie.

Indemnité carburant : Le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 met en place une indemnité carburant de 50 euros destinée aux actifs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles et dont les revenus se situent sous un certain seuil

Dans le reste de l'actualité

Projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles : Présenté en Conseil des ministres le 8 avril 2026, le projet de loi d'urgence pour la protection

et la souveraineté agricoles ouvre une nouvelle phase de réponse gouvernementale face aux difficultés structurelles du secteur. Son adoption est annoncée avant l'été, dans un calendrier resserré. Que contient ce texte ?

DNC : Un arrêté du 27 avril 2026 introduit deux ajustements au dispositif national de surveillance et de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Ces modifications portent sur la définition des exploitations saisonnières collectives et sur les conditions d'introduction d'animaux sensibles dans ces structures situées en zone de vaccination.

Aides ovines : Une instruction DGPE/SDPAC/2026-239 du 23 avril 2026 actualise les modalités de mise en œuvre des aides ovines (AO) dans le cadre de la PAC 2023-2027.